

## **Lutte contre les marchands de sommeil : pour la première fois, la Ville de Paris se porte partie civile**

**Ce vendredi 30 mars, la Ville de Paris se porte partie civile dans le cadre d'un procès contre les marchands de sommeil. Il s'agit d'un fait inédit, afin de soutenir les victimes et de dénoncer des pratiques inacceptables.**

Depuis 2001, la Ville de Paris lutte activement pour éradiquer l'habitat indigne, et plus d'un millier d'immeubles a bénéficié de rénovations ou de reconstructions. Le mouvement s'est amplifié depuis 2014, la Ville de Paris ayant multiplié les dispositifs d'actions concertées avec les services de l'Etat et de justice pour que « les marchands de sommeil » - des individus exploitant la détresse de personnes fragiles en leur louant des biens ne respectant ni la décence humaine ni les règles de salubrité - soient plus lourdement condamnés. Ainsi, pour la première fois, la Ville de Paris se porte partie civile dans le cadre de poursuites menées par le parquet contre une personne soupçonnée de s'être livrée à ces actes délictueux et inacceptables.

La personne mise en cause a d'abord loué un local commercial, boulevard Sault (12<sup>ème</sup>), qu'il a divisé en « chambres », sans fenêtre, louées entre 350 et 500€. L'un des cinq locataires a dénoncé ses agissements (lieu indigne, paiement en espèces, menaces) en janvier 2016. S'en est suivie une enquête de la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris, qui a elle-même saisi la Police suite à sa visite sur place.

L'homme est également poursuivi pour la sous-location à trois personnes d'un logement social rue Sorbier (20<sup>ème</sup>).

Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge de toutes les questions relatives au logement, à l'habitat durable et à l'hébergement d'urgence explique que « *les marchands de sommeil exploitant des immeubles entiers, ou ayant des pratiques moins visibles, dans des appartements ou dans des locaux isolés comme c'est le cas ici, nous les trouverons et ferons cesser leurs activités à Paris. Il est inacceptable que des victimes de marchands de sommeil vivent encore dans la peur dans notre capitale* ».

La Ville de Paris sera ainsi être présente aux côtés des victimes dans les procès opposant les locataires Parisiens aux marchands de sommeil. Il s'agit là d'un fait inédit, destiné à renforcer l'action des victimes et à encourager la dénonciation.

### **Contact presse :**

Simon Le Boulaire / 01 42 76 49 61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)